

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 12 du 29 mars 2018**

**AVIS**

**AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

*Du 5 mars 2018*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.**

*Du 5 mars 2018*

NOR A R M A 1 8 5 0 3 8 0 V

---

*Référence de publication* : BOC n° 12 du 29 mars 2018.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2018, un concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté. L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 18 septembre 2018. L'épreuve orale d'admission se déroulera les 27 et 28 novembre 2018. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers du grade de commandant ou grade équivalent ou du grade de capitaine ou grade équivalent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de commandant ou grade équivalent réunissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les conditions suivantes :

- être âgé de quarante ans au plus ;
- totaliser dix ans de services comme officier en position d'activité ou de détachement ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L642-1 et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié, fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144859/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le lundi 11 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GM  
60, boulevard du Général Martial Valin  
CS 21623  
75509 Paris cedex 15

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.